

Vichy, ou le fascisme républicain en France

En France, le régime de Vichy montre l'engrenage de la tyrannie avec la précision d'un film que l'on passe au ralenti. Le fascisme français s'est mis en place par simple adaptation des habitudes républicaines à des circonstances nouvelles. Il n'y a pas, comme en Espagne, en Italie ou en Allemagne, de projection d'une idéologie en action. Si l'on doit le caractériser politiquement, Vichy n'est rien de plus qu'un régime réactionnaire, à l'opposé du national-socialisme, qui est un mouvement projeté vers l'avenir. C'est pourquoi la Milice se recrute selon les clivages droite-gauche traditionnels davantage que sur la base d'un engagement fasciste moderne, et les volontaires de la division Charlemagne, qui tirent avec rigueur les conséquences des nouvelles problématiques en allant 'combattre le bolchévisme' sur le front Russe et sous le commandement allemand, font figure de curiosité.

Du côté allemand il y a le triomphe de la volonté. En France, on gère la défaite. Berlin décide, Vichy subit. Hitler n'attend d'ailleurs rien des Français. Il n'y eut pas beaucoup de collaboration dans la *Collaboration* parce que ni Pétain ni Hitler n'en voulaient. Laval lui-même, que les Allemands imposent, met son astuce au service d'une politique indécise. Jusqu'à la fin Hitler considère la France comme un ennemi vaincu et rien d'autre. Son armée se comporte en occupante, avec une dureté économique constante, et une cruauté croissante à mesure que la *Résistance* se développe, et les Français presque sans exception cherchent seulement à se soustraire à la contrainte, par des moyens tantôt héroïques et tantôt beaucoup moins.

Et pourtant, Vichy c'est sans aucun doute possible le fascisme : la forme du fascisme dont les Français étaient et demeurent capables. Si le régime de Vichy ressemble aux autres tyrannies de son époque, c'est d'abord en raison de son obéissance pragmatique aux nécessités du moment. En l'occurrence, la France était défaite. Pétain fut le premier à ce réconcilier avec ce fait, le premier à l'admettre et à concevoir une politique qui en faisait une hypothèse de départ. On comprend pourquoi il était l'homme de cette situation. Cela découlait de sa constitution psychologique : '*Pétain fut toujours un défaitiste, même pendant la Grande Guerre*' dit Churchill. Le feu tue : c'est sa doctrine militaire, et elle trouve en 1940 une application politique nouvelle. L'attentisme de 1917 était analogue au parti que Pétain prend, puisqu'il croit que les Allemands ont gagné la guerre, d'assurer pour leur compte le maintien de l'ordre en France.

Le choix pétainiste, d'allure raisonnable, fait de la seconde guerre mondiale une guerre civile entre Français. Et pour commencer, il coupe en deux l'immense parti pacifiste : Céline, Laval vont d'un côté, les communistes tomberont de l'autre, en dépit de la confusion et des illusions initiales. Entre ces deux partis : celui de la *Résistance* et celui

de la *Collaboration*, les oppositions idéologiques sont profondes, mais en même temps rien n'est moins idéologique que d'identifier les nécessités pour s'y soumettre. C'est en réalité la pente naturelle d'une administration.

La soumission pragmatique et surnoisement subversive au vainqueur est dans la France vaincue et occupée une pratique beaucoup plus vaste que Vichy. Illustrée en premier lieu par la pratique du *marché noir*, que les Allemands savent récupérer à leur profit, elle est politiquement ambiguë. En face et contre ce désordre, au niveau de l'administration qui cherche à maintenir un ordre et une légalité dans le chaos barbare de l'Europe nazifiée, il y aura aussi une collaboration *innocente* : *innocente* au sens de *naïve*, et qui n'en reviendra pas qu'on la juge criminelle au moment de la défaite du Reich et de l'arrivée d'un nouveau vainqueur. Il y a les policiers qui trafiquent, qui profitent et qui se défoulent au service de l'occupant, et il y a ceux qui, moins individualistes, font semblant de croire qu'il reste encore un *état français*, puisqu'on peut au moins désigner des 'ennemis de l'Etat' : les juifs et les communistes. C'est la famille d'esprit que représente Maurice Papon, dont les raisons sont devenues incompréhensibles lorsqu'elles trouvent l'occasion de s'explicitier avec le procès de Bordeaux.

On perçoit bien la fragilité et la contradiction d'une accusation de non-désobéissance. Il aurait été commode de trouver que Papon n'avait pu méfaire qu'en violant quelques lois ordinaires et ayant cours au moment où il avait méfait : mais outre que cela aurait prouvé seulement que les lois de Vichy étaient bonnes, il se trouva que l'on n'y parvint pas du tout. Et c'est pourquoi il fallut finalement renoncer à rendre une justice ordinaire, et se rabattre sur une inculpation de participation au 'Crime contre l'Humanité', c'est à dire lui appliquer la législation de Nuremberg, qui peut dire qu'un Etat lui-même est criminel, et secondairement tous ses agents. Pour condamner Papon, il fallait donc en même temps condamner la France.

C'était tout de même aller un peu loin, car si Pétain avait péché contre l'ordre républicain établi - qui s'était en réalité laissé bousculer sans beaucoup protester, car ce n'est pas pour rien que la république se fait symboliser comme une jolie femme - , et si certains des hommes de Vichy étaient des tueurs impitoyables qui avaient opéré en se couvrant de son autorité, ceux là même étaient plutôt des acteurs d'une guerre civile franco-française que des folies exterminatrices allemandes.

Pétain n'était pas un boucher au même degré que son modèle et mentor espagnol. Il était dur à la façon des officiers généraux qui ont l'habitude d'envoyer les hommes à la mort : mais dans ce registre même, tous ses pairs le considéraient comme un mou, ce qui lui avait valu en contrepartie sa popularité auprès des troupes. Son crime était le plus banal en France à la fin des années trente, et c'était le pacifisme. Il avait anticipé la défaite, mais pas beaucoup plus que Daladier et Reynaud, et après Sedan, il avait voulu et préparé la reddition la plus abjecte, mais pas plus tôt que les deux autres qui prétendirent toujours n'y avoir jamais consenti.

Pétain pensait seulement que l'Allemagne avait gagné la guerre, et il lui était arrivé ce qui arrive habituellement aux technocrates : ses prévisions étaient fausses parce qu'il avait négligé certaines données du problème, qui étaient pourtant inscrites au registre des leçons de l'histoire : la ténacité anglaise, la solidarité des peuples de langue

anglaise, l'hubris allemande, l'héroïsme militaire du peuple russe et l'immensité des ressources humaines soviétiques. Il n'empêche qu'à l'automne de 1940 il avait pour lui toutes les apparences du bon sens, et il jouissait du soutien de presque tous. Ce soutien n'avait en réalité que lentement faibli. Au moment des premiers attentats communistes de 1941, la France entière désapprouve. Ceux que l'on appelle unanimement des *terroristes* rompent une trêve jugée avantageuse, et que le pays jugera telle au moins jusqu'à la mise en place du *Service du Travail Obligatoire*. A ceux qui le mirent en jugement, il n'avait pas tort de dire qu'ils avaient la mémoire courte. Il n'est pas faux de dire qu'en 1945 il n'était pas autre chose qu'un bouc émissaire pour la faute collective des élites qui avaient gaspillé la victoire de 1918. Surtout, quelle que soit sa responsabilité politique, Pétain n'avait donc que très marginalement trempé dans tout ce qui avait été condamné à Nuremberg. Et donc Papon son assez infime subordonné, alors même qu'il avait géré, comme employé de préfecture, la déportation des Juifs de Bordeaux.

Si le procès Papon montre la crise démocratique française des années quarante, il ne peut le faire sans montrer sa continuation, car rien de ce qui était arrivé ne provenait d'un projet qui allât au-delà des visées réactionnaires habituelles des classes dirigeantes. Pétain n'avait pas de projet totalitaire : c'est à dire qu'il n'imaginait pas ce qu'il allait devoir faire. Il n'était, comme son modèle *Francisco Franco* qu'un réactionnaire à qui manquait cependant, dans l'ambiance délétère pour lui de la France d'après 1789, l'appui d'une Eglise catholique hégémonique sur la société. Mais le fascisme était cependant un but accessible, car c'est un but facile à atteindre : le fascisme est le résultat que l'on obtient spontanément lorsque l'on met, sans recourir à la pensée ni aux principes, la violence au service de visées pragmatiques absolutisées. C'est ainsi que, dans les conditions de la défaite et de l'occupation, Vichy, visant seulement à la survie élémentaire des structures de domination sociale existantes, a donné au fascisme une forme originale. Vichy est seulement le fascisme muni du style particulier de l'administration française mariée aux intérêts des milieux économiques dominants : un manque de rigueur qui passe pour de la férocité lorsqu'il aggrave les choses et pour de l'humanité lorsque par hasard il sauve.

Si, par exemple, Hitler procéda à l'extermination ordonnée de ses malades mentaux, Vichy ne planifia rien de tel : mais les malades mentaux français ne survécurent pas davantage à l'Occupation que les allemands au passage du Reich. Pétain n'ouvrit pas de camps de concentration : il ferma même ceux que Daladier avait ouverts sous la république précédente. Mais il suffisait pour parvenir dans les prisons et les hôpitaux français aux mêmes résultats qu'à Buchenwald ou Mauthausen d'ajouter le rationnement de guerre à la gabegie habituelle.

Soixante ans après les faits on s'avise de juger un haut fonctionnaire de Vichy, Maurice Papon, pour avoir travaillé à la déportation des Juifs. Mais on s'aperçoit, c'est gênant, que Papon n'a commis aucun crime répertorié. Il a exécuté les directives venues d'en haut, ainsi que son devoir de fonctionnaire le lui prescrivait. Le seul vrai crime de Papon dans ces années là, c'est donc son conformisme : sa banale normalité de fonctionnaire bien noté et soucieux d'avancer. Mais depuis quand la docilité est-elle un crime de la part d'un fonctionnaire ? C'est tout le contraire. De la part des fonctionnaires, tous les Etats du monde, avant, pendant et depuis le nazisme ont requis

l'obéissance. Cela, c'est le vice fondamental des Etats, que les Etats ne sont pas faits pour reconnaître et qu'ils ne peuvent sanctionner sans contradiction. C'est ce que fait remarquer Maurice Papon lors de son procès, dans sa déclaration finale. En substance : *avec les principes que vous m'appliquez, tout gouvernement sera bientôt impossible*. Et ce n'est pas parce qu'on ne lui répond pas qu'il a tort. Appliquant la logique, il faut conclure que si le gouvernement est resté possible, c'est sans doute que des Papons nous gouvernent. A leur façon, si l'on considère le peu de reconnaissance dont on fait preuve à leur endroit lorsqu'un régime s'effondre pour faire place à un autre, même identique, ce sont des héros.

A Bordeaux, on reproche à Papon l'ignominie des lois qu'il a appliquées. Et certes elles étaient infâmes, et en effet il les a appliquées : mais sans en être l'auteur. Osera-t-on donc, en le condamnant, aller jusqu'à poser un devoir général de désobéissance ? Cela serait logique : mais qu'en penseront les gendarmes qui l'encadrent dans le box des accusés ? Ce n'est pas exactement ce qu'on leur dit dans leurs casernes.

La même contradiction se voit au niveau international depuis que l'on se met effectivement à traduire des tyrans déchus devant une cour internationale de justice. On tergiverse et on finasse : il convient dit-on depuis Nuremberg, de désobéir aux lois criminelles. Mais le concept de *loi criminelle* est un peu osé : car de tout temps, la définition du crime, c'est qu'il est contraire à la loi. Saura-t-on dire au moins à quoi se reconnaît une *loi criminelle* ? Il faut un critère de droit supérieur à toute loi. Une sorte de méta-loi universelle et éternelle, supérieure à toute décision humaine. Dans une civilisation non théocratique, c'est beaucoup demander. Aussi n'avait-on, à Bordeaux, même pas fait semblant d'aborder la question. On avait fait semblant de considérer qu'elle ne se posait pas. Le vrai critère, implicite, de la loi à ne pas appliquer et à laquelle il ne faut pas obéir, est donc purement arbitraire, chronologique et particulier : la loi criminelle, c'était à Nuremberg la loi d'hier, nazie, et elle seule. Et devant une justice pénale internationale, c'est la loi du tyran déchu. Et la loi bonne, qui juge toute les lois, c'est la loi en vigueur des vainqueurs, qui ne seront jamais jugés quoi qu'ils fassent, car elle ne s'applique pas universellement : les Etats-Unis n'admirent jamais, de toutes façons, que des membres de leurs forces armées aient à répondre devant des instances internationales. Telle est la prérogative des vainqueurs.

L'accusation de 'Crime contre l'Humanité', avec son vague, sa généralité, et son terrible pouvoir d'intimidation, levait toutes les objections de droit et de vraisemblance. Mais en attendant qu'on osât y recourir, la tentative de mettre Papon en délicatesse soit avec les lois de Vichy, soit avec celles de la République (pour l'essentiel ce sont les mêmes) demeura un échec. Pendant quatorze ans les vengeurs cherchèrent tous les arguments de droit permettant de reprocher à Papon sa persécution des Juifs : et puisqu'ils n'ont rien trouvé, il faut croire que rien ni dans la législation Vichyste, ni dans la législation républicaine (puisque pour l'essentiel c'est la même) n'empêchait ni n'empêche l'administration policière et judiciaire de perdre qui elle veut quand elle veut. C'est bien effectivement l'impression que l'on a quand on voit comment les choses se passent quotidiennement. Les optimistes, les naïfs, les républicains convaincus qui en doutent (pour l'essentiel ce sont les mêmes) n'ont qu'à lire un compte-rendu de l'affaire d'Outereau.

Depuis Juin quarante, les Anglo-saxons se moquent volontiers du manque de vertu militaire du peuple français : mais plus honteux pour la France que la débâcle de 1940, il y a la chasse aux pensées impures qui se poursuit depuis 1945. Mais les Anglais et les Américains, qui nous considèrent de loin et qui n'imaginent pas que l'on puisse, comme nous faisons, juger les siens selon une loi étrangère, n'ont qu'une connaissance approximative de notre abjection. Même si nous nous y prenions dignement, il y aurait à redire. Car combattre le mal, c'est sur le moment qu'il faut le faire : faute de quoi on ne peut guère qu'en rajouter dans le mal. Cela veut dire le combattre quand il est fort et qu'il a les apparences du *Bien*. Quand ses agents sont jeunes, beaux, puissants, et qu'ils ont le droit pour eux. Lorsqu'il a bonne réputation dans la presse et dans les salons. Lorsque les policiers et les juges sont de leur côté.

« *Celui-là va payer* », c'est le mot de Pierre Georges le 21 août 1941 au moment où il va abattre un Allemand à la suite de l'exécution de Samuel Tiszelman la semaine précédente. « *Celui-là va payer* » : Fabien dit cela à l'instant où il aperçoit sa future victime, le premier militaire allemand qui se matin là se présente au métro Barbès. L'aspirant Moser est choisi au hasard. Et après l'action : « *Titi est vengé* ». Il n'y a aucune justice dans cet homicide. Au-delà de l'effet politico-militaire voulu par son parti, Fabien se livre à une action extrêmement limitée de vengeance. La vengeance est un peu vaine mais au moins elle s'en prend à l'ennemi alors qu'il est puissant et en capacité de nuire. La justice institutionnelle, au contraire, qui au mieux s'attaque à des salauds à la retraite, ou déjà neutralisés, n'est qu'une expression collective du ressentiment. Figure du mal parmi les autres, elle participe du néant et comme telle n'effectue rien. Une vengeance est souvent un acte de guerre. Un procès n'est jamais beaucoup plus qu'une danse du scalp.

Un tel, ancien serviteur de Vichy, ensuite passé à la Résistance, trouve que l'illégitimité de Vichy était flagrante. Tel autre, résistant lui aussi, proclame qu'elle n'a rien d'évident. Un troisième, qui a servi ce régime, considère implicitement qu'un fonctionnaire est fondé à obéir à tout régime sans avoir à s'interroger sur sa légitimité. On y perd un peu son latin : mais c'est pourtant la question principale. Le gouvernement de Vichy était-il régulier et fallait-il lui obéir ? Faute de répondre à ces questions par des raisons persuasives, historiquement fondées, considérant le problème comme résolu par ailleurs, le procès Papon, dont le modèle, et même le paravent, est bien entendu Nuremberg, dit seulement ceci : '*Nous jugeons car nous sommes le Pouvoir, et nous sommes le Pouvoir puisque nous jugeons.*' Seuls les aspirants dictateurs peuvent se réjouir d'une telle issue : car tout procès huile la machine du pouvoir. De l'exercice sévère d'une justice de ce genre, le pouvoir ne peut que sortir renforcé. La condamnation de Papon ne fait pas progresser la cause de l'humanité, mais elle réhabilite l'institution judiciaire française et les pratiques qui l'ont conduite à faire guillotiner des résistants. Elle ne change rien au fait que pendant toute la guerre la police et la justice françaises ont chassé les Juifs et les Résistants, et qu'aujourd'hui elles demeurent outillées pour recommencer. Ainsi, se faire condamner par la justice de la cinquième République était le dernier service que Papon pouvait rendre au fascisme français.

Dans la France d'après-coup, on s'indigne rétrospectivement que l'administration et la police de Vichy aient plus ou moins obéi aux instructions les plus inhumaines dans leurs

effets, plus ou moins appliqué les lois les plus scélérates par rapport aux idéaux de la Révolution. Mais a-t-on su depuis donner la description générale d'une 'loi scélérate', ou d'un ordre auquel il serait recommandé de désobéir ? Cela reviendrait à enraciner dans le droit les idéaux de la Révolution de 1789 : mais justement, il semble que la France du vingtième siècle n'en soit pas capable. Dans sa '**Lettre ouverte aux directeurs de la Résistance**', écrite peu après la Libération, Jean Paulhan proteste en ces termes contre l'utilisation de l'article 75 du code pénal réprimant la trahison pour fonder maintes condamnations de collaborateurs : *'Nous autres résistants nous n'étions pas le moins du monde des gouvernementaux, ni de braves citoyens soumis. Nous étions des objecteurs de conscience et des révoltés'*. Et c'est un fait : le gouvernement de Vichy était légal et reconnu internationalement. Ses ordres étaient légaux et l'obéissance lui était due comme à tout pouvoir d'hier et d'aujourd'hui. La République de 1949 célébrait la Résistance de la veille, mais en restant organisée pour combattre celle du lendemain. Elle se targuait de sa légitimité démocratique, mais Pétain aussi disait son pouvoir légitime, et il était sans doute convaincant puisque ses juges de la Libération durent, faute d'alternative, être choisis parmi ceux qui lui avaient prêté serment : il y avait si peu de juges dans la Résistance !

La pratique judiciaire de Nuremberg et des autres procès qui en dépendent n'est pas seulement affectée d'illogisme. Elle manifeste un défaut d'équité, en s'en prenant à quelques uns seulement, là où la complicité fut générale. Rétrospectivement, on parle comme si la défense des persécutés était un devoir simple à reconnaître et se composant d'actes simples à concevoir et à exécuter : pourquoi alors fut-elle si rare, et en particulier dans les deux corporations qui sont professionnellement spécialisées dans la morale et dans la justice, je veux dire le haut clergé et la magistrature ?

J'entends le témoignage d'un de ces 'Justes parmi les Nations' distingués par l'Etat d'Israel parce qu'ils ont sauvé des vies pendant les persécutions antisémites qui ont accompagné l'occupation des pays vaincus par l'Allemagne. Il était policier, mais en même temps communiste. Peu avant la guerre, il était entré dans la police sur ordre du Parti dans le but de participer à son noyautage. Et sans avoir reçu de qui que ce soit d'ordres dans ce sens, il s'était mis à jeter au panier les lettres de dénonciation. Il relâchait en douce certains délinquants : les Juifs, en particulier, que ses collègues avaient conduits au commissariat parce qu'ils ne portaient pas l'étoile jaune, comme la loi l'imposait. Ou pas assez grande, ou pas assez en vue, ou pas de la bonne couleur... Bref : ils faisaient fidèlement leur utile métier de flics. Et lui, mauvais sujet, sabotait leur travail. Puis, les choses s'organisant un peu mieux, il s'était mis aussi à voler les cachets officiels pour aider à falsifier des documents d'identité, à renseigner sur les rafles à venir, etc.... Bref : il trahissait tous ses devoirs. Il raconte son histoire : « *Dès le début j'avais pris pour principe de ne pas obéir aux ordres.....* » Et de donner quelques exemples de la façon dont, dès avant la guerre, il évitait aussi souvent que possible de faire son travail de policier : c'est cela qui est d'un intérêt capital. C'est le fait d'avoir été un policier contre la police dès Reynaud et Daladier, et même peut-être Blum, qui l'avait prédisposé à devenir un 'juste'. Parce que l'homme est mauvais et que c'est lui qui fait la loi, la justice, cela consiste habituellement à désobéir. La situation exceptionnelle manifeste une situation permanente : l'incompatibilité fondamentale entre l'humanité et le fonctionnement régulier des institutions étatiques. Le juste flic

était devenu un résistant actif au fascisme parce qu'il rejetait les obligations qui allaient avec son métier non pas seulement tel qu'il avait changé avec l'Occupation, mais tel qu'il avait toujours été. Car c'était en réalité la même chose. En fait, étant un Juste avant qu'on le trouve officiellement tel, il le reconnaît : il n'avait jamais aimé l'esprit qui prévaut dans une profession que la plupart considèrent comme la plus nécessaire, le principal pilier de la société.

Bien entendu, des penchants anarchistes ne font pas de bons policiers, même sous la loi démocratique. Ni même de bons citoyens ou fonctionnaires en général. La loi ne prescrit-elle pas encore de dénoncer tout délit dont on a connaissance ? Il semble que l'humanité la plus élémentaire soit incompatible avec la participation au moindre service public. Papon, lui, était un bon fonctionnaire. C'est ce qu'il souligne à son procès. Et on le condamne ! Ce n'est pas logique, car enfin : que penser d'un métier si mal le faire revient à faire le *Bien* ? Et si bien le faire consiste à faire le *Mal* ? Et ce qui vaut pour la police vaut sans doute pour ceux qui la commandent, et pour l'Administration en général. Que faut-il alors penser de l'Etat, démocratique ou non, en tant que fait de civilisation ? Ne serait-il pas la pire en même temps que la meilleure des choses ?

Fallait-il désobéir à Vichy étant donné seulement que c'était Vichy ? C'est à dire faire à soi tout seul et avec quatre ans d'avance le procès du Maréchal ? Un procès dont il y aurait lieu de parler, le plus grand défi pour la France depuis 1945 étant de s'exonérer des errements de la Collaboration : car justement il avait été fameusement raté, mais cela même qu'il avait osé dire, en finissant par condamner le vieillard indigne, on l'avait dit à contre-cœur, avant de l'oublier et de faire comme si cela n'avait pas été dit. Allez aujourd'hui contester à un historien le droit de faire l'apologie du Maréchal ! C'est vous qui risquez un procès.

La question cruciale est celle des pleins pouvoirs donnés au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. La transition avait-elle été régulière ? On souhaiterait répondre que non, mais la démonstration tient mal. « Vichy, ce n'était pas la République », a dit, soixante ans après les faits, un président de la République : mais ce même président avait mis à l'époque un certain temps à reconnaître que Vichy n'était pas digne d'être servi.

Un autre résistant, Jean Paulhan, n'était pas du tout du même avis sur la filiation entre Vichy et la Troisième République. Dans sa « Lettre aux Directeurs de la Résistance », il dit que la transition de la Troisième République à l'« Etat français » avait été aussi régulière que possible. Et il en conclut que les poursuites contre les collaborateurs sous le chef de trahison étaient, pour la plupart, mal fondées en droit. « *Tout ce que je me propose de dire, c'est que Maurras, Brasillach ni Pétain n'ont jamais été jugés. C'est qu'il n'est pas un des quatre cent mille Français qui se sont vus par la Libération exécutés, envoyés au bagne, révoqués, ruinés, taxés d'indignité nationale et réduits au rang de paria – c'est qu'il n'est pas un seul de tous ceux-là qui n'ait été frappé au mépris du Droit et de la Justice.* »

L'opposition entre Mitterrand et Paulhan résume tout le débat qui reste en suspens en dépit des certitudes affichées pendant le procès Papon. « *Vichy, ce n'était pas la République* » : c'est exact au niveau du vocabulaire. Il avait fallu changer les pièces de monnaie et émettre de nouveaux timbres avec des francisques ou le portrait du Maréchal

remplaçant l'effigie de Marianne. Mais la suture était bien faite. La transition de la Troisième République à l'Etat français raciste et pro-allemand avait été plus tranquille et régulière qu'aucun autre changement de régime de l'histoire de France. Elle fut aussi une des plus insensibles. Et dans l'autre sens aussi : les pièces de cent sous affligées de francisques continuèrent à circuler longtemps après la Libération, sans diminution de leur cours. Aucune commune mesure dans tout cela avec les traumatismes successifs de la grande Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Ni avec les lendemains du deux décembre, ou de février 48, ou de la Commune. Ni même avec le changement d'atmosphère au lendemain du 13 mai 1958. La France s'était installée dans le régime de Vichy aussi tranquillement que l'on chausse une paire de vieilles pantoufles. A part un Jean Moulin, un Paul Didier ici ou là, presque aucun fonctionnaire ne s'était senti dépaycé. Aucun n'avait été vraiment requis de changer ses habitudes.

Mitterrand assure, ayant connu les deux, qu'il était impossible de ne pas sentir la différence entre Vichy et la République, puisque l'odeur du soufre était si forte d'un côté, et celle de l'encens de l'autre. Pour illustrer ce point de la dissemblance entre le fascisme français et la tradition républicaine, je prends à dessein un témoignage extrême. C'est celui de Pierre Daix, qui en tant que communiste, résistant et déporté a connu les prisons de la Troisième République puis celle de Vichy, et enfin Mauthausen. Il décrit des gradations dans la dureté des régimes, mais souligne aussi la continuité : *'Vichy a encore aggravé la condition des détenus dans les prisons de la troisième République qui connaissaient les châtiments corporels en tous genres, les salles de discipline, la cagoule pour les réclusionnaires. Tout simplement parce que les restrictions alimentaires ont fait de l'envoi au mitard des prisonniers que l'on voulait mater un moyen de meurtre gratuit. C'était déjà en temps de paix un lieu abominable exactement semblable à celui que décrit Ivan Denissovitch. Mais après 1940 avec le froid, l'humidité, la gamelle tous les quatre jours avait raison des plus costauds. Quinze jours vous fragilisaient à vie, quand vous n'attrapiez pas la tuberculose. Un mois, c'était la civière à la sortie. Trois mois, la peine maximum, l'assassinat. Mes premiers morts-squelettes, je ne les ai pas vus à Mauthausen mais à Clairvaux, France, en 1942.'* (Ce que je sais du vingtième siècle, Calman-Lévy, p119).

On mourait de faim et de froid dans les camps et les prisons de Vichy : mais pas autrement que sous la Troisième République, quoique ce fût sur une plus grande échelle, et en réalité c'était pour les mêmes raisons : mesquinerie gestionnaire, je-m'en-foutisme des autorités hiérarchiques, trouille et sadisme du petit personnel. Aussi les illégalités, les brutalités, la torture ne commencèrent-elles pas avec Pétain, ni avec le nazisme. La question de savoir si Buchenwald était pire que Cayenne mérite discussion. Les méthodes étaient différentes dans le détail, ainsi que le voulait le climat, mais le résultat était le même. On ne revenait pas davantage de l'un que de l'autre, et on y mourait à peu près dans les mêmes délais.

Le présent de Vichy était dans la continuité du passé républicain. Et dans l'autre sens, la république nouvelle en est l'héritière. Avec sa technocratie gérant des persécutions sans pour autant avoir à s'appuyer sur une idéologie forte, le fascisme à la française de Vichy est une image possible de l'avenir. Vichy c'est aussi la France, car en dépit de ce que l'on a nommé la *'Libération'*, les règles du jeu social n'ont pas changé, les fonctionnaires restent dressés à obéir sans discuter ni réfléchir, on continue à exiger de

chacun l'obéissance à toutes les lois, et même aux cheffillons les plus évidemment corrompus et brutaux. Réveillés en sursaut de leur sommeil collaborationniste, les juges de 1945 pouvaient bien affecter de se faire sévères pour Pétain : ils n'avaient pourtant pas changé, ni les principes qu'ils appliquaient. Et ils n'allaient pas changer non plus après lui. Aussi observe-t-on que les crises de la décence et de l'humanité se répètent et se ressemblent. Les vilénies de la défaite de 1940 se reproduisent dans l'affaire algérienne, et cette fois ce sont les anciens héros de la Résistance et de la Libération qui se trouvent dans le mauvais rôle. Enlèvements, tortures, exécutions : la lutte des barbouzes gaullistes contre le terrorisme du FLN et de l'OAS ressemble à la façon dont la Milice combattait la Résistance.

Barbarie en Indochine, barbarie en Afrique du Nord, dans tous les camps, et sans excepter la république gaullienne. Les accords d'Evian abandonnent les pieds-noirs à leur sort tout en stipulant des garanties illusives, un peu à la façon dont Pétain avait endormi les Français par rapport aux conséquences de l'armistice de Juin 1940. Les militaires qui se rebellent contre cette abjection sont tentés par le terrorisme et le coup d'Etat après avoir trempé dans la torture. C'est une nouvelle guerre civile, brève et d'aussi peu d'ampleur que le pays a désormais de grandeur, mais haineuse et sanglante, qui s'allume. La victoire une fois acquise du pouvoir gaulliste dégradé en régime d'exception, les harkis sont livrés à l'ennemi comme les antinazis allemands l'avaient été à Hitler, ainsi que les antifascistes italiens, les juifs et les républicains espagnols avant eux.

De Gaulle consent à l'intolérable, et il n'est même pas possible de le lui reprocher tant la chose semblait dès le départ inévitable. Après 1968, où c'est seulement contre son gré que la police et l'armée ne reçurent pas l'ordre de liquider l'émeute, de Gaulle partit enfin, désespéré : son projet de restaurer la liberté de la France, contre un envahisseur, mais en profitant du mouvement des armées étrangères, était dès le départ trop contradictoire, et ne pouvait réussir qu'en apparence, ou trop partiellement. Les moyens du pouvoir dans un pays comme la France ne pouvaient plus être que brutaux, et reculant devant ce défi, les successeurs allaient plus ou moins renoncer à gouverner, sinon par fougades et expédients sans principes. Au mieux, ils concevraient de prendre prise sur les événements en remplaçant la loi républicaine par des actions occultes dans la tradition bonapartiste toujours disponible en France comme alternative au parlementarisme.

Pour la France, la débâcle de juin 1940 était irrémédiable : comme un point final, et les raisons que de Gaulle avait eu de se rebeller contre ses conséquences étaient puissantes, mais moins puissantes que la réalité. Il n'y a plus de gaullistes aujourd'hui et la jeunesse se moque de ceux qui croient encore l'être ou qui parlent comme s'ils l'étaient, car la France nouvelle est héritière de Pétain et de sa résignation raisonnable. Que la débâcle de 1962 se produise sous l'autorité de l'homme du dix-huit juin montrait dès l'origine de la supposée *restauration de l'Etat* que la force d'un certain type de nécessité était devenue irrésistible. La France moderne est l'exemple d'un pays par la force des choses mûr pour tous les excès auxquels la politique entraîne, alors même qu'il les déteste, que la gauche s'est lassée de son stalinisme imaginaire, que les forces politiques dans leur ensemble sont trop dénuées de vision et de projet pour qu'on puisse leur en prêter de

tyranniques. Car la tyrannie aujourd'hui n'a pas besoin de projet pour s'imposer, et elle peut même s'imposer contre tous les projets. Elle est la pente naturelle du moment.

Il ne s'agit pas d'accabler spécialement la France. Les moyens de tous les pouvoirs se ressemblent. Et leurs victimes se ressemblent aussi. C'est le consentement des populations, et non pas la liberté, que les procès d'épuration visaient à restaurer. Autant dire qu'ils préparaient les tyrannies de l'avenir. Toutes les mises en scène judiciaires, ces danses du scalp plus ou moins grandioses et compliquées, n'avaient pour objet que de glorifier la justice humaine et donc le Pouvoir. Qu'elles aient sacrifié les suppôts et les instruments d'un pouvoir déchu ne change rien à cela. Ce n'est pas s'en prendre aux excès du Pouvoir que de s'en prendre à un puissant après qu'il est tombé du trône. C'est confirmer au contraire la logique éternelle du Pouvoir.

26 mai 2020